À LA COUR D'APPEL DE PARIS PAS D'ARRÊT CONTRE « NIQUE LA FRANCE » !

écrit par Christine Tasin | 9 décembre 2015

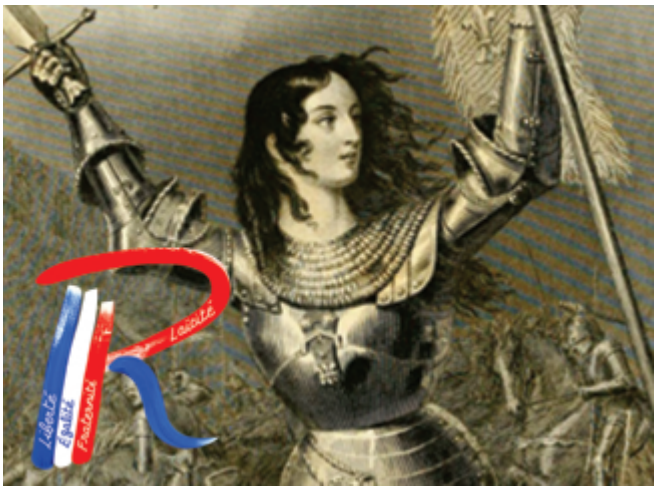

L'Agrif a perdu son procès en appel. Voir ici. Lire nos précédents papiers sur le sujet, nous avons tout dit…

Ce jugement révoltant confirme s'il en était besoin qu'il y a une justice à deux vitesses, une dictature des minorités et une islamisation de la France encouragée par politiciens et certains juges.

Parce que, quand même, relaxer ce livre infect qui appelle à la haine contre la France et les Français et condamnée Christine Tasin pour avoir écrit que si un jour l'islam était interdit en France, voiles, kamis, mosquées… devraient disparaître de la voir publique, c'est fort de café.

Et c'est un encouragement à se méfier de la justice et des juges. Ce n'est pas une bonne chose…

http://resistancerepublicaine.com/2015/proces-nique-la-france-les-francais-de-souche-forment-ils-ou-pas-un-groupe-de-personnes/

http://resistancerepublicaine.com/2015/proces-nique-la-france-

il-faut-en-finir-avec-ces-politiciens-pollues-et-cette-classe-dirigeante-obscene/

Oui, comme le dit le communiqué de l’Agrif,

> *À chacun sa conscience :*
>
> *– La leur à ceux qui entendent laisser se propager impunément un appel ignoble .*
>
> *– À nous, tout simplement, l’honneur élémentaire des Français de toutes origines à toutes les époques de ne pas subir : Nique la France ! Jamais !*
>
> *Aucun patriote, aucun résistant dans notre longue histoire nationale n’aurait accepté cela.*
>
> ***Au Palais de Justice l’AGRIF a porté l’honneur de la France.***